

Vous connaissez certainement l'histoire des martyres Ursulines de Valenciennes ou d'Orange, ces Religieuses de l'Ordre de Sainte-Ursule qui ont gagné le Ciel par le chemin de la guillotine durant les sombres heures de la Terreur. Les Ursulines comptent en leurs rangs d'autres femmes qui ont connu les foudres de la Révolution, certes moins nombreuses et moins connues de l'histoire. A Bordeaux, cinq Filles de Sainte Angèle quittèrent le monde entre juin et juillet 1794, à la toute fin de la Terreur et avant les martyres Ursulines d'Orange et trois autres connurent les prisons révolutionnaires.

\*\*\*

## Les Ursulines martyres de Bordeaux et de Langon



*Les Martyres d'Orange, tableau exposé à Saint Pierre de Rome le 10 mai 1925, jour de leur béatification.*

L'arrivée des premières Ursulines se fait dans le Comtat Venassien, petit état alors encore indépendant, en Provence. La diffusion par la Règle et le besoin de femmes consacrées dans le monde pour éduquer à la doctrine chrétienne favorise l'installation des Filles de Sainte Ursule, d'abord en Provence, puis dans le pays Lyonnais, pour ensuite arriver à Paris.

A Bordeaux, l'installation des Ursulines se fait grâce à l'intervention du cardinal de Sourdis, François d'Escoubleau. Il visita les Ursulines de Saint Charles Borromée en Italie et souhaite à son tour en implanter dans sa région, à Bordeaux. A son retour en France, il fait la rencontre de Françoise de Cazères, de Jeanne de la Mercerie et de Marie de Cazères, qui feront partie des premières Filles de Sainte-Ursule de la Maison de Bordeaux. Cette congrégation s'établit officiellement le 30 novembre 1606 dans la cité. Françoise de Cazères fonda six autres compagnies de congrégées avant que le 30 novembre 1618, le cardinal de Sourdis ne demande une bulle pontificale pour élever les Ursulines de Bordeaux en un Ordre religieux, comme l'a fait la Congrégation de Paris en 1612 et afin de respecter les directives du Concile de Trente.

Bordeaux est à l'origine de plus de trois-cents monastères en France, en Europe et en Amériques. On compte par exemple parmi les fondations directes de Bordeaux : Tours, qui est à l'origine des Ursulines américaines et le monastère de Mons qui fonda celui de Rome<sup>1</sup>. De plus, Bordeaux donna ses Constitutions aux Ursulines des Pays-Bas, qui firent des émules dans l'Europe centrale.

Mais le 1er octobre 1792, la Maison de Bordeaux entre dans les pires heures de son histoire. Au cœur de la Révolution, les Sœurs se font expulser. Six d'entre elles connaissent les prisons révolutionnaires et trois d'entre elles, la guillotine. Le monastère de Langon, proche, en compte deux autres.

Avant de retracer leur histoire, nous devons connaître le contexte historique de cette époque trouble et charnière.

## I. La Révolution à Bordeaux

### a. Contexte général

La Révolution française est la cristallisation de toutes les idées nouvelles et les contestations en place depuis le Siècle des Lumières. Commencée par une révolte parisienne qui contestait la montée du prix du pain, la période révolutionnaire dure une décennie durant laquelle l'organisation politique, sociale, religieuse et économique de la France a été totalement transformée. On la fait commencer le 5 mai 1789, date à laquelle débute les Etats Généraux. Les députés du Tiers-Etat se proclameront Assemblée Nationale et donc représentants de la Nation le 17 juin suivant, mettant fin à la monarchie absolue. Deux mois plus tard, le 26 août 1789 l'Assemblée Nationale approuve la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui prône l'égalité de chaque citoyen devant la loi, la souveraineté de la Nation et les libertés fondamentales. En novembre de la même année, il est décidé de nationaliser les biens du clergé catholique afin de rembourser les dettes de l'état. En échange, l'Etat participe aux frais de culte et verse un salaire aux personnes qui sont chargées de ce culte. En février 1790 est acté la

---

<sup>1</sup> Rome, avec Blois et Calvi fonde une petite Union à la toute fin du XIXe siècle qui sera à l'origine de l'Union Romaine en 1900.

suppression des ordres religieux et l'abolition des vœux monastiques. De là sonne le glas de la vie monastique et une période extrêmement difficile pour les religieux, dont beaucoup ne se relèveront pas. Alors que 1792 opère de grands changements politiques et sociaux, le plus sanglant épisode de la période ouvre l'année suivante : La Terreur. La période se caractérise par la mise en place d'un gouvernement centré sur le Comité de Salut public et le Comité de sûreté générale. Etat d'exception, la mise en place du tribunal révolutionnaire est destinée à endiguer la crise multiple dans laquelle la France est embourbé. On estime le nombre de victimes à quelques 500 000 personnes emprisonnées et plusieurs milliers tuées soit par la guillotine, les fusillades ou les noyades.

### **b. Repères chronologiques**

Pour bien comprendre pourquoi on en est arrivé à guillotiner des religieuses en plein été 1794, il faut comprendre le cheminement chronologique de la période révolutionnaire. L'objectif ici n'est pas de revenir sur l'ensemble de la période mais de se concentrer sur les décisions et les événements qui touchent de près au sujet du jour.

**Nuit du 4 août 1789** : Abolition des privilèges et du système féodal par les députés de la nouvelle Assemblée Nationale.

**2 novembre 1789** : Nationalisation des biens du clergé, les modalités de vente seront fixées dans un décret du 14 mai. L'idée est de renflouer les caisses publiques en transformant le statut du clergé en une sorte de fonctionnaires, dont l'idée sera adoptée le **12 juillet 1790**. Les députés votent en faveur de la Constitution civile du Clergé, approuvée dix jours plus tard par Louis XVI.

**3 janvier 1791** : les membres du clergé ont obligation de prêter serment à la Constitution civile.

**30 septembre 1791** : dissolution de l'assemblée Constituante. Le 1<sup>er</sup> octobre s'ouvre l'Assemblée législative.

**10 août 1792** : Les sans-culottes (révolutionnaires) s'emparent des Tuileries. La famille royale se réfugie à l'Assemblée. Le même jour la Convention nationale remplace l'assemblée législative.

**24 août** : instauration de l'utilisation de la guillotine (pour les exécutions politiques uniquement).

**21 septembre 1792** : Proclamation de la 1<sup>ere</sup> République qui durera jusqu'en mai 1804.

**2 octobre 1792** : Le Comité de Sûreté générale et de surveillance est créé par la Convention nationale. C'est le début de ce qu'on appellera « La Terreur ».

**21 janvier 1793** : Le roi Louis XVI est exécuté.

**10 mars 1793** : Danton crée le Tribunal Révolutionnaire dans le but d'accélérer les jugements des ennemis de la République.

**17 septembre 1793** : Loi des suspects.

**10 novembre 1793** : abolition de la religion catholique et début du culte de la Raison. Plusieurs églises sont depuis transformées en Temples de la Raison.

**27 juillet 1794** : Robespierre est arrêté et guillotiné dans la foulée. C'est la fin de la Terreur.

### **c. L'expulsion des Ursulines bordelaises**

A Bordeaux, comme ailleurs, la Révolution suit à peu près la même chronologie qu'à Paris. Plusieurs hommes se sont localement illustrés et ont joué un rôle politique dans la mise en place de la Terreur.

Jean-Baptiste Marie Lacombe, instituteur de métier, rentre dès 1791 dans le réseau des sympathisants de la révolution. Considéré comme un Jacobin<sup>2</sup>, il se fait une place comme président de la Commission militaire de Bordeaux le 21 octobre 1793.

Les Ursulines, comme toutes les autres congrégations religieuses, sont menacées d'expulsion dès 1792. Certains couvents ont déjà été expulsés entre 1789 et 1791. A Bordeaux, le monastère était situé rue Sainte-Eulalie, au coin de la rue de Cursol. La Maison reçut en 1791 six Ursulines de Libourne, déjà expulsées. En février 1792, et après avoir plusieurs fois reçu la visite des agents venus inventorier et récolter les souhaits de partir ou rester des sœurs, on somme les sœurs de partir au risque de se faire expulser. Sur les 30 Ursulines que composaient le couvent, une seule quitta la Maison, toutes les autres manifestèrent leur souhait de « garder une vie commune ». Le couvent est évacué en septembre 1792. Un grand groupe se réunit en ville autour de Mère Bégoulle, l'ancienne Supérieure du couvent. Elle fait garder la clôture et une vie commune la plus proche possible d'avant leur expulsion. Les archives perdent sa trace en juillet 1793. On sait cependant qu'elle décède en 1804.

Les quelques autres Ursulines qui n'ont pas rejoint Mère Bégoulle rejoignent pour la plupart de la famille à Bordeaux ou bien restent par petits groupes. Nos martyres bordelaises sont parmi celles-là.

Mais avant elles, deux Ursulines venues de Langon les ont précédé sur les planches de l'échaffaud.

---

<sup>2</sup> Club qui avait pour but de préparer les séances de l'assemblée à l'avance et dont de participer à la vie politique révolutionnaire. Parti de Mirabeau et Robespierre et dont le succès meurt avec ce dernier.

Religieuses de  
ursules de la ville  
et Simbaucé de  
Bordeaux province  
de Guienne.

État et déclaration de tous les biens  
mobiliers et immobiliers, du couvent de  
Dames religieuses Sainte Ursules de  
Bordeaux, faits en exécution des lettres  
patentes du roy du 18<sup>me</sup> 1789, portant  
sanction du décret de l'Assemblée Nationale  
du treize du même mois.

Savoir

Effets mobiliers et  
usage de la Communauté.

Vingt quatre petits lits à quatre quenouilles avec leur  
garanture; c'est à dire deux avec chacun, une coiffe, un  
matelas et une paille; et les autres avec chacun  
seulement deux matelas et une paille.

Cinquante Cabinets grands ou petits de  
différens bois.

Huit prie dieu, quatre petits par avant commun;  
Six douzaines de chaises et trois fauteuils tout fin que  
commun.

Sept ou huit tables grandes ou petites bois de Sapin  
ou de chêne.

Six ou huit bancs bois de sapin et sept grande  
coffres de différents bois.

Six chaudières, quatre marmites et trois platines  
de cuivre rouge ou jaune.

Neuf douzaines d'assiettes d'étain et quatre douzaines  
de fayance.

Linge de table et autres

quarante huit paires de serviettes fines ou mauvies, sixante  
quatre Napels.

Sept douzaines serviettes le tout tant gros que  
fin avec d'autres petits objets et linge personnel de l'

État et déclaration des biens des Ursulines de Bordeaux  
dressé le 27 septembre 1792. Archives des Ursulines de la  
Province.

II. Les Ursulines de Langon

Les Ursulines de Bordeaux ne furent pas les premières Ursulines à passer sous la guillotine. Deux Ursulines de Langon les ont devancé en juin 1794. Nous avons moins de détails sur ces deux sœurs car les sources sont moins bavardes sur ce sujet mais pas muettes pour autant.

Langon est une petite commune située au sud de Bordeaux et au nord de Bazas. Une communauté Ursuline y a été fondée en 1678 par les Sœurs de Marmande, elles-mêmes filles de Bordeaux. Prospères jusqu'à la Révolution, elles connurent le même sort que leurs sœurs voisines et furent expulsées les premiers jours d'octobre 1792. Quelques religieuses trouvèrent refuge dans leurs familles, d'autres chez des habitants soucieux de leur sort. On sait par exemple que la Supérieure, Mère Françoise Sauvage, a élu domicile chez sa cousine, rue Saint-Gervais. Pendant que le couvent de Langon fut converti en prison puis en fabrique de Salpêtre, Mères Anne Dulith de Sainte Agnès et Marie Dastouet reprenaient du service en organisant une école clandestine dans la commune.

Deux Ursulines avaient pris le chemin de Bordeaux pour rejoindre la famille de l'une d'elles, où elles eurent le malheur de précéder le destin de certaines de leurs sœurs. Mère Suzanne Loustanet (39 ans) et Mère Marguerite Durand (29 ans) avaient en effet trouvé refuge chez Monsieur Billoy, fervent chrétien qui avait fait de sa maison un refuge pour les prêtres insermentés et les religieuses. Par la suite, on retrouve leurs traces rue Judaïque (actuelle rue Saint-Seurin).

Mère Suzanne Loustanet, la première, fut arrêtée pour deux motifs le 26 juin 1794. D'abord, elle fut accusée d'avoir reçu et lu une lettre compromettante. Elle aurait pu nier pour être hors de cause, mais incapable de mentir car elle fuyait le péché, elle avoua l'avoir lu. Le second motif lui fut fatal. Elle était également coupable d'avoir caché un prêtre insermenté dans sa maison, un certain Mathurin Dornal, ce qu'elle ne put nier non plus. Face au Président Lacombe, elle se présenta fièrement comme étant « Religieuse ci-devant et maintenant au fond du cœur. » Elle fut conduite le jour-même à l'échaffaud et eut le funeste privilège de devancer ses sœurs vers le chemin du martyre.

Les annales des Ursulines qui relatent cet événement ne citent pas la seconde religieuse, Marguerite Durand, qui semble avoir longtemps été oubliée. L'abbé S. Salviani qui relate le récit des Ursulines de Langon en 1897<sup>3</sup> l'explique par le silence qui s'est opéré après l'épisode de la Terreur. On voulait oublier, ne pas parler de cette époque pendant un certain temps, ce qui a pu conduire à cet effacement et ce silence présent dans les sources. Le procès-verbal de la Commission militaire mentionne bien Sœur Marguerite Durand qui a suivi Sœur Suzanne dans la mort, l'empêchant de définitivement se faire oublier de l'Histoire.

### III. Le parcours des « martyres » de Bordeaux

#### a. Sœur Anne-Ursule Gassiot

Anne Gassiot est née le 16 juin 1762 à Bordeaux, paroisse Saint Projet. Elle a 19 ans quand elle souhaite entrer au couvent des Ursulines, ce qui lui est accordé sans délai. Ainsi, le 12 mai 1782, elle revêt à 20 ans l'habit de novice de l'Ordre de Sainte Ursule, reçu de son oncle, M. Pierre Tournier, l'excuré de Saillans. Elle fait profession le 28 mars 1784 et devient la Sœur de chœur Sainte Ursule. Lorsque le couvent se fait expulser, elle a alors huit ans de profession. Elle trouve asile au 42 rue des Ayres. C'est non loin de l'habitation d'un certain Joseph Boyé, un abbé influent qui organise autour de lui un culte au Sacré-Cœur. Anne-Ursule Gassiot joua un rôle dans l'organisation et le maintien de la vie religieuse clandestine. Elle était chargée de la correspondance et devait porter les messages à des

---

<sup>3</sup> Abbé S. Salviani, *Histoire du Couvent des Ursulines de Langon*, Imprimerie J. Roumazeille, 1897.



prêtres ou des fidèles pour perpétuer et étendre le culte du Sacré-Cœur. Elle s'efforçait de distribuer des images et des imprimés indiquant les pratiques à accomplir. Mais ce n'était pas sans risque.

Anne-Ursule Gassiot oublia quelques papiers un soir où elle était de missive. Un jeune adolescent fut chargé de les lui apporter. Malheureusement, ces papiers furent trouvés par des sans-culotte. Le 30 juin 1794, une descente eut lieu au 42 rue des Ayres pour arrêter la religieuse. De là, nous pouvons retracer tout son parcours.

Elle fut enfermée au Palais Brutus le soir-même puis transférée aux Orphelines, devenue une prison révolutionnaire. Elle comparaît le 7 juillet devant le « sanguinaire président » Lacombe. Ils étaient ce jour-là, huit personnes à comparaître dont six religieuses.

Extrait du Procès-verbal<sup>4</sup> :

*« Convaincue que les femmes Briolle, Maret, Drumeau, Gassiot, Lebret et Giraud ont assisté dans des maisons particulières à des cérémonies religieuses pratiquées par des prêtres réfractaires ; que malgré les efforts du tribunal et les moyens de persuasion qu'il a employé, elles ont déclaré en pleine audience qu'elles ont entendu la messe de ces prêtres, qu'elles savent où ils sont, mais qu'elles ne le diront pas ;*

*Convaincue que sous tous ces rapports, elles doivent être rangées dans la classe des contre-révolutionnaires et complices des prêtres perfides, les plus cruels et les plus dangereux ennemis de la patrie,*

*Ordonne, d'après la loi du 27 mars et celle du 23 ventôse, qu'elles subiront la peine de mort, déclare tous leurs biens confisqués au profit de la République, que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale de cette commune, imprimé et affiché partout où besoin sera. »*

Sitôt la sentence prononcée, les condamnés montèrent la rue Bouffard, en route vers l'échaffaud. Des témoins oculaires et des documents d'archives nous permettent de connaître ces moments-clés de l'instant avant le martyr. Anne-Ursule Gassiot avait ce jour-là, cinq compagnes pour l'accompagner au martyre. Elles chantèrent le Veni Creator Spiritus, entourées de la joie d'avoir été choisies pour mourir en martyres pour Jésus-Christ. Au Veni Creator succéda l'Antienne. Mais les chants s'arrêtèrent. Les têtes furent coupées.

#### **b. Les sœurs Marguerite et Marie Girau**

Nous savons moins de choses sur les sœurs Girau qui connaîtront quelques jours après Sœur Ursule Gassiot, la guillotine. Marie Girau, ou Giraud, née le 4 octobre 1735 et sa sœur Marguerite, née le 13 novembre 1737, sont toutes deux tourières aux Ursulines de Bordeaux. Elles furent arrêtées en même temps que leur compagne Marie Réaud, Ursuline de chœur dont nous parlerons juste après, le 16 juillet 1794. La garde nationale, prévenue anonymement, s'était rendue vers 11 heures du soir au 51 rue Tanesse où vivaient les trois Ursulines. On y trouve alors au deuxième étage plusieurs reliques,

---

<sup>4</sup> Archives départementales de la Gironde.

une soutane, un crucifix, un missel et autres « colifichets du fanatisme ». Ce même soir, ce furent onze personnes qui furent arrêtées pour fanatisme ou aristocratie. L'audience tenue publiquement eut lieu le 25 juillet. Les deux tourières sont coupables d'avoir hébergé un prêtre insermenté et de refuser de prêter serment. Voici l'extrait du procès-verbal :

*« Convaincue que les femmes Marie et Marguerite Girau, Jeanne et Rosalie Couraule, ont recélé chez elles des prêtres insermentés ; qu'elles ont fait tous leurs efforts pour inspirer à de jeunes enfants la haine de la patrie ; qu'elles les ont engagé à venir recevoir chez elles les leçons fanatiques et contre-révolutionnaires du prêtre Eloi, qui, au mépris de la loi, a exercé chez elles des fonctions ecclésiastiques ; Convaincue que, sous tous les rapports elles doivent être regardées comme des aristocrates et des ennemies de la Révolution ; Ordonne d'après la loi du 27 mars et celle du 6 août, qu'elles subiront la peine de mort ; déclare leurs biens confisqués au profit de la République ; Ordonne, en outre, que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale de cette Commune, imprimé et affiché partout où besoin sera. »<sup>5</sup>*

Sitôt le jugement prononcé, on emmena les deux sœurs se faire raccourcir les cheveux et à six heures du soir, elles rejoignirent Sœur Ursule Gassiot. Leurs corps furent ensuite conduits au cimetière Saint Seurin où quatre fosses avaient été creusées. Aujourd'hui il paraît peu probable que l'on puisse retrouver la trace de leur sépulture de fortune. L'abbé Henri Lelièvre dans son ouvrage publié en 1896, émet la supposition que leurs restes pourraient se trouver aux alentours de la vieille basilique. Car en 1856, à l'occasion de travaux au cimetière, il fut découvert un nombre conséquent de restes des victimes de la Terreur. Il fut ordonné de les conduire sans cérémonie et de nuit au cimetière général.

L'affaire n'est pas finie pour autant.

Leurs neveux firent appel pour s'opposer au jugement qu'ils considèrent injuste qu'on les ait condamnées à mort. Ils écrivirent une lettre dont voici un extrait :

*« Les exposants, neveux de Marie et Marguerite Giraud, sœurs tourières au ci-devant monastère de Sainte-Ursule de cette Commune n'ont pas été peu surpris que la cy devant Commission militaire eut condamné ces deux dernières à la peine de mort, par jugement du 7 thermidor dernier, pour n'avoir pas voulu, lorsqu'elles furent traduites devant ce tribunal, prêter le serment exigé par la loi. Si elles l'eussent fait, sans doute comme beaucoup d'entre elles eussent été sauvées ; mais n'ayant voulu y consentir, elles ont péri ignominieusement sur l'échaffaud. Si ce tribunal avait le pouvoir de les absoudre en les faisant prêter le serment, dans le cas contraire, il n'avait pas le droit de les condamner à mort, puisque la loi prononce, contre celles qui s'y refusent, la réclusion jusqu'à la paix. [...] Comment est-il possible que deux filles, dont l'une âgée de soixante et l'autre de soixante-six ans environ, ne sachant ni lire ni écrire, aient pu se rendre coupables de tant de crimes ? »<sup>6</sup>*

---

<sup>5</sup> Archives départementales de la Gironde

<sup>6</sup> Ibid.



Cette demande de révision ne donna malheureusement rien.

### c. *Les sœurs emprisonnées*

Sœur Marie Réaud, choriste, fut arrêtée en même temps que nos malheureuses tourières. Elle connut un destin différent. Née à Bordeaux sur la Paroisse Saint Pierre le 7 juin 1743, elle voulut connaître la même voie que sa sœur aînée et demanda à entrer dans l'Ordre de Sainte Ursule à l'âge de vingt-deux ans. Elle fit profession en 1767 et pris le nom de Sœur Marie-Angèle. Accusée des mêmes crimes que ses compagnes tourières, le jugement fut autre :

*« Convaincue que les femmes Marguerite David, Elisabeth Montaubri, Marie Réaud, Anne Ferret, Jeanne Héraud, sont des fanatiques qui ne pourraient être que très dangereuses pour la société, Ordonne également qu'elles seront détenues jusques à la paix, comme suspectes. »*

Pourquoi ne fut-elle pas conduite elle aussi à la guillotine ? L'abbé Henri Lelièvre donne comme hypothèse qu'un pot de vin ai pu être versé au président de la commission. Mais faut de sources ou de preuves, on ne pourra pas en savoir plus.

Incarcérée aux Orphelines, Marie Réaud n'était pas sauvée pour autant. Les conditions de vie y étaient rudes. On n'y mangeait que très mal et peu, il n'y avait pas d'eau ou de linges propres, beaucoup de monde et il y faisait beaucoup trop chaud. On était loin du confort de la propreté auquel avait été habituée toute sa vie Sœur Marie-Angèle. La chute de Lacombe, remplacé par Ysabeau, ajouta un espoir parmi les prisonnières. La Terreur allait bientôt prendre fin, disait la rumeur. Le 20 Thermidor, Marie Réaud demanda à la municipalité la faveur de retourner à son logement y chercher du linge et des vêtements, qui y consentit. Un procès-verbal fut dressé à cette occasion. Pleine d'espoir, Marie tenta une nouvelle démarche. Une pétition valut une note d'Ysabeau en personne qui, le 7 brumaire, accorda la liberté à la Religieuse en échange du serment constitutionnel. Mais elle refusa aussitôt l'offre. Malgré d'autres essais infructueux de ses compagnes d'infortune et d'elle-même, elle ne sortit que le 17 février 1795. Elle fut parmi les premières à refonder le monastère de Bordeaux et mourut dans son habit d'Ursuline en 1811 après une maladie de quarante jours.

La cinquième Ursuline bordelaise dont il faut parler est Catherine Béraud, née en 1766. Fille d'architecte, elle fait profession le 16 décembre 1779 après un noviciat rude et complet mené par Mère Lombard. Lors de l'expulsion de son couvent, elle trouva rapidement refuge chez son beau-frère, George Sabarot, au 1 rue Porte d'Albret. Farouchement partisan de sa propre religion, George Sabarot avait installé un lieu de célébration pour les prêtres insermentés au 2e étage de sa maison, au moyen d'une cache dans le tuyau de sa cheminée. Dénoncé à plusieurs reprises au cours de l'année 1794, Sabarot put compter sur un important soutien. Une enquête fut finalement ouverte et il fut incarcéré avec sa belle-sœur. Catherine Béraud étant accusée d'être « *réfractaire à la loi du serment* ». Sabarot ne sortit de prison le 29 juillet que pour être mené à son jugement puis à la guillotine. Catherine subit un premier interrogatoire le 27 juillet par le Comité de surveillance, où elle répondit par la négative ou l'ignorance à toutes les questions qu'on lui posa. Elle fut ensuite conduite aux Orphelines.

Il n'est pas à écarter qu'elle fut sauvée de la guillotine par un concours de circonstances. Lacombe qui avait fait tomber des têtes en trop grand nombre, tomba par le même procédé dans les jours qui suivirent. Le soir de l'exécution de Sabarot parut un arrêt du Représentant du Peuple pour rétablir une justice lors des jugements. Le prévenu ne devant alors craindre plus que ses crimes et non ses juges.

La chute de Robespierre arrivant le 1er août au matin chez le secrétaire de la Commission militaire, on chercha un bouc émissaire pour expier les horreurs de la période du Révolutionnaire. Et ce fut Lacombe.

Catherine Béraud évita la guillotine mais non pas les prisons. Elle fut enfermée aux Orphelines jusqu'au 12 février 1795 où l'on fit sortir toutes les religieuses incarcérées. Mais elle ne connut pas le retour au couvent et succomba à une maladie le 17 décembre 1799 dans son exil.

### **Conclusion :**

Il est fortement possible que d'autres Ursulines aient connu des parcours similaires en Gironde mais l'état des sources et de la recherche ne permettent pas encore de partir à leur rencontre. Les Ursulines de Bordeaux et de Langon n'ont pas été les seules à avoir connu la guillotine de la Terreur révolutionnaire. Il y eut aussi celles de Bolène, du Pont-Saint-Esprit, de Pernes, de Carpentas, de Sisteron, de Quintin, de Valenciennes. Cette liste n'est pas exhaustive et promet d'autres découvertes ou redécouvertes. L'Histoire, qui est un travail de traitement des sources, retient actuellement les plus nombreuses et les archives conservent la mémoire de celles qui n'ont pas connu le XIXe siècle, le rétablissement des monastères et la continuité de l'œuvre de Sainte-Angèle. Mais malgré les chamboulements du XIXe et du XXe siècle, les Ursulines sont toujours bien présentes en France et partout dans le monde et poursuivent avec ardeur la mission de Sainte-Angèle commencée il y a plus de 480 ans.

**Victoire MAIGNAN-WATSON**

**Archiviste des Ursulines de France**

**Février 2022.**

### **Bibliographie :**

Cet article s'est basé sur deux sources secondaires écrites à la toute fin du XIXe siècle par deux abbés, archiviste pour l'un, membre de la société archéologique de Bordeaux pour l'autre et sur les archives de la Révolution du fonds des Ursulines de Bordeaux. Ces travaux historiques se sont basés sur les archives communales présentes à l'époque et sur quelques témoignages.

Abbé Henri Lelièvre, *Les Ursulines de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire*, Feret et Fils, Bordeaux, 1896.

Abbé S. Salviani, *Histoire du Couvent des Ursulines de Langon*, Imprimerie J. Roumazeille, 1897.

### **Ressources supplémentaires :**

Deux articles en ligne sur le site des Archives sur les Bienheureuses martyres d'Organge et de Valenciennes : <https://archives-ursulines.fr/-Bienheureuses-martyres-d-Orange-et-Valenciennes->